



Tous Ensemble

FÉDÉRATION CALÉDONIENNE DE FOOTBALL

Siège : Immeuble « Le Kariba » 2^{ème} étage
7 bis rue de Suffren Quartier-Latin

BP 560 – 98845 Nouméa cedex

☎ 27.23.83 / Fax 26.32.49

E-mail : fedcalfoot@canl.nc

Site : <http://www.fedcalfoot.com>

Cet imprimé de participation annuelle des clubs sera à déposer avant tout premier dépôt de licences :

- veuillez inscrire lisiblement les renseignements demandés sans oublier les signatures.
- remettre au Secrétariat de la F.C.F. avec la somme de 8.000 FCFP/par saison (montant à payer pour le renouvellement).
- votre premier dépôt de licence à renouveler devra comporter OBLIGATOIREMENT 3 licences dirigeants dont celle du Président de club.

⇒ **Sachez que si vous ne suivez pas les démarches qui vous sont soumises ci-dessus, vous ne pourrez en aucun cas déposer ou récupérer vos licences.**

CATÉGORIE

LIBRE :	FUTSAL :
LOISIRS :	FÉMININ :
CLUB :
COULEURS DU CLUB :
N° D’AFFILIATION :
ADRESSE EXACTE OÙ DOIT-ÊTRE ADRESSÉ LE COURRIER :	Voie et rue..... BP.....Code Postal.....Ville..... E-mail.....
☎ :	FAX :
PROVINCE :	ZONE :

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DU CLUB

- Date et Lieu de l'Assemblée Générale :
- Nombre de Membres composant l'Association :
- Nombre de Membres ayant assisté à l'Assemblée Générale :

- Au cours de cette Assemblée Générale a été constitué ou confirmé pour la SAISON 20|_|_| / 20|_|_|
le Comité Directeur suivant :

FONCTION	NOMS & PRÉNOMS	ÂGE	NATIONALITÉ	ADRESSE PRÉCISE COMPLÈTE + ☎ & FAX
PRÉSIDENT				
1^{er} VICE-PRÉSIDENT				
2^{ème} VICE-PRÉSIDENT				
SECRÉTAIRE				
SECRÉTAIRE ADJOINT				
TRÉSORIER				
TRÉSORIER ADJOINT				
MEMBRES				

Fait à, le

POUR FAIRE VALOIR ET SERVIR CE QUE DE DROIT

Le Secrétaire
(signature)

Le Président sortant
(signature)

Le Nouveau Président
(signature)

Cachet de l'Association

à
Monsieur le Président de la F.C.F.

Monsieur le Président,

J'ai l'honneur de solliciter de votre bienveillance, la participation de mon club pour la
SAISON 20|_|_| / 20|_|_|.

- a) j'accepte de me soumettre en toute circonstance aux Statuts, règlements et décisions de la FCF, de la FIFA et de l'OFC ;
- b) de me conformer aux Lois du Jeu en vigueur ;
- c) de reconnaître le Tribunal Arbitral du Sport (TAS) de Lausanne, comme spécifié dans les Statuts ;
- d) de reconnaître que mon club est situé sur le territoire de la FCF ;
- e) d'établir une liste d'officiels, en précisant ceux qui, par leur signature, ont le droit de conclure des accords juridiquement contraignants avec des tiers ;
- f) d'engager mon club à organiser des matches amicaux ou à y participer uniquement s'il a préalablement reçu l'accord de la FCF ;

les membres du club, officiels et joueurs s'y conformeront également.

Veuillez croire, Monsieur le Président, à l'assurance de mes sentiments sportifs.

Le Président
(signature)